



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/239
16 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE À
L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

1. Le Greffier de la Cour internationale de Justice, par une lettre datée du 28 septembre 1994, a fait savoir au Secrétaire général que le juge Nikolai Konstantinovitch Tarassov (Fédération de Russie) était décédé le jour même, 28 septembre 1994, et qu'un siège était donc vacant à la Cour.
2. Le juge Tarassov avait été élu à la Cour pour un mandat prenant effet le 9 décembre 1985 et avait été réélu à compter du 6 février 1988 pour un mandat qui devait expirer le 5 février 1997. Conformément au Statut de la Cour internationale de Justice, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devront élire un membre de la Cour pour qu'il occupe le siège du juge Tarassov pendant la partie du mandat de celui-ci restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 5 février 1997.
3. Conformément à l'article 14 du Statut de la Cour, le Conseil de sécurité a décidé (résolution 951 (1994) adoptée le 21 octobre 1994 à la 3443e séance) que l'élection pour pourvoir le siège vacant aurait lieu à une séance qu'il tiendrait le 26 janvier 1995 et à une séance de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.
4. Il est donc proposé que l'Assemblée générale inscrive au point 15 de l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session (Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux) un alinéa supplémentaire intitulé :

"c) Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice."
